

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----

DECRET N° 77-28 du 7 Février 1977

chargeant le Camarade AKPO Philippe, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, de l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré pour compter du 4 février 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement,
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

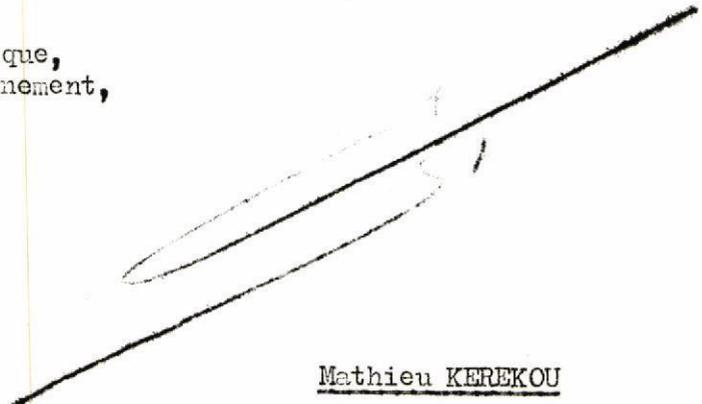
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 4 Février 1977, le Camarade AKPO Philippe, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 Février 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations PR 8 CS 6 CNR 4 MDRAC-MEPD 6 Ministères 13 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-  
INSAE 6 IGE-DCCT-IGB-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORPB 1